


**SÉANCE DU 10 JUIN 2026**  
**Date de la convocation : 5 JUIN 2026**

Le dix JUIN deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

**Présents :**

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire

M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et FERBUS Carine, Adjoints au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme PANISSET Sandrine, Mme DE SANTINI Laetitia, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. CREMON Quentin ayant donné pouvoir à Valérie LOSSERAND-GARDIER

**Absent excusé :**

M. LESOT Richard

Le conseil municipal a choisi Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie comme secrétaire de séance.

**2026-37 – Affectation des résultats de fonctionnement 2025 du Budget Principal**

**Monsieur le Maire** ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2025 du budget principal, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2026 de la commune.

Les résultats sont :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2026</b>	<b>304 143.65 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)</li> </ul>	178 695.53 €
<b>Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2026</b>	<b>- 284 360.50 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)</li> </ul>	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2026 du Budget Principal.



- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2025 du Budget Principal est affecté au budget primitif 2026 de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement (art 002- excédent antérieur reporté) 304 143.65 €
- Compte 1068 déficit de fonctionnement capitalisé **284 360.50 €**

Le déficit de **284 360.50 €** de la section d'investissement est repris au BP 2026 en dépenses d'investissement (art D 001).

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

La secrétaire de séance,  
Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie



Le Maire,  
Philippe PRUD'HOMME

